

JEAN BARIL

Quinze fils et deux filles, auxquels il faut ajouter deux autres filles issues d'un précédent mariage de sa deuxième épouse: telle a été la famille de Jean Baril, pionnier du Cap-de-la-Madeleine, de Champlain, de Sainte-Anne-de-la-Pérade, mais surtout de Batiscan. Cet ancêtre a laissé parmi nous le souvenir d'un homme juste, probe, discipliné, qui sait organiser sa vie sans se faire de dettes, tout en veillant à ce que les siens ne manquent pas du nécessaire. Et le nom de Baril n'est pas près de disparaître puisque dix des quinze fils ont pris épouse et ont eu des enfants.

De l'Aunis ou de la Saintonge?

Après plus de trois siècles, on n'est toujours pas encore fixé sur la province d'origine de Jean. Ni acte d'état civil ni contrat de son premier mariage ne viennent nous fournir ce détail historique. L'acte a été perdu et le contrat, s'il a existé, demeure introuvable. François, un fils du deuxième lit, a porté le surnom de Saintonge: de ce fait, des généalogistes en concluent que cette province française doit être celle d'où provient notre colon. Jean avait-il une parenté quelconque avec Jeanne Baril, troisième femme du meunier David Létourneau et fille de François Baril et de Catherine Ligneron, de Saint-Germain de La Rochelle, en Aunis? La chose est fort possible, d'autant plus que Jeanne est arrivée en Nouvelle-France à peu près en même temps que Jean, soit vers 1665, et qu'au tout début de 1681 elle vit déjà à Sainte-Anne-de-la-Pérade, où elle prend un troisième mari en la personne de Julien de Bion dit Breton. Il

semble que Jeanne ait vécu en cette paroisse les vingt dernières années de sa vie. Si ce rapprochement de Jean et de Jeanne n'est que pure coïncidence, il y a tout de même matière à faire trotter l'imagination.

Débuts difficiles

Laissons là cette hypothèse! Il est certain que Jean Baril se trouve déjà au pays le 20 novembre 1667. A cette date, il signe comme témoin à un contrat rédigé par Jacques de La Tousche, procureur fiscal, huissier et notaire au Cap-de-la-Madeleine. Plus de deux ans passeront sans que l'ancêtre apparaisse dans les documents officiels: il complète probablement un engagement que nous ne connaissons pas; une fois cet engagement terminé, il lui sera loisible de voler de ses propres ailes. Le 20 février 1670, le notaire Séverin Ameau rédige le premier contrat qui le concerne directement: Jean achète de Louis Tétreau, habitant de l'Arbre-à-la-Croix, une terre de quatre arpents de front sur quarante de profondeur, sise près du petit chenal de la rivière Sainte-Anne, dans la seigneurie du même nom. Cet acte stipule qu'il doit effectuer un certain défrichement. Le 29 janvier 1671, le seigneur Thomas Tarieu de Lanouguère fait émettre par l'intendant Talon une ordonnance enjoignant Jean Baril d'abattre quatre arpents de forêt par année, sinon on les ferait abattre à ses dépens. Le 2 mars, Michel Feulion et Jean Riquart s'amènent sur les lieux pour y faire enquête: ils déclarent qu'ils n'y ont trouvé qu'un demi-arpent d'abattu. Le même jour, Baril est sommé de payer à Tétreau, dans les quinze jours, la somme de 120 livres, sans quoi ce dernier pourra reprendre sa concession.

«L'idée de M. de Lanouguère, écrit Raymond Douville, était évidemment d'acheter la terre de Louis Tétreau, vu que Baril ne l'avait pas encore payée. Le seigneur avait bien fait une offre d'achat directement à ce dernier, mais comme Baril ne trouvait pas le prix suffisamment alléchant, il accepta l'offre d'échange que lui faisait, dans le même temps, Nicolas Gastineau. Le 6 mars, un contrat fut passé devant le notaire Ameau aux Trois-Rivières, dans lequel Gastineau cédait à Jean Baril une terre située à Batiscan entre la concession de Claude Houssard et Nicolas

Rivard, en échange de la concession de Baril à Sainte-Anne, y compris l'île du Large (1).

Après la transaction, Gastineau constate que Lanouguère a fait faire du défrichement sur la terre qu'il vient d'acquérir. Il entame immédiatement des procédures et, le 11 mars 1674, le Conseil Souverain donne raison aux seigneurs de Sainte-Anne. Le tout ne rentre définitivement dans l'ordre que le 25 février 1677, lorsque Jean Baril et Nicolas Gastineau déclarent renoncer aux droits et prétentions qu'ils peuvent avoir sur cette terre «voulant et consentant que les Srs de la Nouguère et Suève en soient et demeurent paisibles possesseurs au désir de l'arrêt de la Cour Souveraine de ce pays...» (2).

Entre-temps, Jean Baril avait tout de même continué de vivre. Le 15 mars 1671 (3), il vendait à Pierre Lat son habitation de Saint-Eloy; le 9 août de la même année (4), il échangeait également son habitation de Batiscan contre celle de Michel Peltier de la Prade, seigneur de la Côte Saint-Michel.

Premier mariage

Vers 1674, l'ancêtre est au pays depuis au moins sept ou huit ans. Il se juge alors apte à fonder un foyer. L'élue est Marie, septième enfant de Pierre Guillet dit Lajeunesse et de Jeanne de Saint-Père, qui comptent parmi les premiers colons du Cap-de-la-Madeleine. Née le 13 octobre 1658, Marie avait été ondoyée à la maison paternelle, quelques jours plus tard, par le Père Charles Albanel, futur explorateur de la baie d'Hudson. Le 27 octobre suivant, c'est le Père René Ménard, l'apôtre des Outaouais, qui traçait le signe baptismal sur la tête de l'enfant.

La cérémonie nuptiale scellant l'union de Jean et de Marie dut donc se dérouler au Cap, lieu de résidence des Guillet. A seize ans, l'adolescente acceptait comme compagnon de vie un jeune homme d'une dizaine d'années son aîné. Ce ménage ne durera guère plus de sept ans, car Marie mourra quelques jours après avoir célébré son 21^e anniversaire de naissance; elle sera inhumée à Champlain le 20 octobre 1681. La même année, les Baril avaient été

recensés à Batiscan. Le chef de famille est dit âgé de 35 ans (ce qui établit à 1646 l'année de sa naissance); ses enfants sont alors Marie-Catherine, 6 ans (qui épousera, en 1696, Jacques Massicot, pionnier de Sainte-Geneviève-de-Batiscan); Louis, né en 1678, futur époux de Charlotte Trottier) et Jean dit Duchesny, né en 1680 et marié en 1704 à Judith Blanchet. En 1681, les Baril possèdent un fusil, cinq bêtes à cornes et vingt arpents en valeur.

Après le décès de son épouse, Jean agrandit son domaine en se faisant concéder par Marguerite-Renée Denys, veuve de Thomas de Lanouguère, une partie de la commune de la seigneurie de Sainte-Anne (5). Selon le Père Archange Godbout (6), cette concession a été faite en dédommagement de l'éviction dont Baril avait été victime dans le jugement de 1674.

Deuxième mariage

Le 7 juillet 1683, prévoyant sans doute la fin de son veuvage, Jean fait dresser par le notaire Cusson l'inventaire de ses biens. Le 24 mai suivant, le notaire François Genaple rédige son contrat de mariage avec Elisabeth Gagnon, fille de Robert et de Marie Parenteau. Le mariage a lieu le lendemain, dans l'église paroissiale de Sainte-Famille, à l'île d'Orléans. L'acte précise que l'époux est âgé de 35 ans (selon ce document, l'ancêtre serait né en 1649), qu'il habite Batiscan et qu'Elisabeth, âgée de 23 ans (ce qui est exact), est la veuve du chirurgien Louis Moreau, de qui elle a eu deux filles: Elisabeth, née en 1679, et Geneviève, née en 1681. Ces deux enfants viennent donc s'ajouter à la famille de Jean Baril.

La deuxième union de l'ancêtre durera près de vingt ans et sept autres rejetons verront le jour: Joseph, né en 1685 (destinée inconnue); Mathurin dit Baricourt, né en 1688 et marié en 1711 à Madeleine Gailloux; François dit Saintonge né en 1690 et marié en 1716 à Charlotte Gailloux; Marie-Anne, née en 1693 est décédée en 1708; Jacques, né en 1695 et marié en 1720 à Elisabeth Grenet; Pierre-Thomas, né en 1697 et marié en 1738 à Marie-Catherine Bourbeau; Jean, né en 1700 (destinée inconnue). Ces années seront marquées par quelques transactions impor-

tantes inscrites aux greffes des notaires Jean Cusson, François Trotain, Charles Lesieur et Michel Roy dit Châtelerault. Le 21 mars 1689 (7), notamment, Jean acquiert de Jean Lemoyne, fondé de pouvoir de Nicolas Daudelin, de Varennes, une vaste terre de six arpents de front sur quarante de profondeur, sise en la seigneurie Sainte-Marie (partie ouest de Sainte-Anne) où a déjà résidé le vendeur. Le 29 juin 1691 (8), Jean Baril en achètera une autre de deux arpents et demi de front, située dans la seigneurie de Batiscan.

Troisième mariage

Le 1er mars 1703, Jean enterre sa deuxième épouse et, le 28 juillet suivant, il fait dresser un nouvel inventaire de ses biens (9). La plupart de ses enfants résident toujours avec lui: il doit donc leur trouver une nouvelle mère. Cette fois-ci, il n'aura pas à chercher en dehors de sa paroisse. Catherine Dessureau, née en 1675 et qui a plus d'un quart de siècle de moins que Jean, se dit prête à relever le défi. Le contrat de mariage est signé par-devant le notaire Daniel Normandin le 19 avril 1704 et la cérémonie à l'église se déroule à Batiscan trois jours plus tard. Non seulement Catherine élève les enfants d'Elisabeth Gagnon, mais elle donnera, pour ainsi dire, une troisième famille à l'ancêtre Jean, soit sept fils: Ignace, né en 1705 et marié en 1731 à Marie-Anne Adam; un anonyme né en 1707; Joseph-Marie, né en 1708 et marié en 1735 à Marie-Anne Baribeau; Alexis, né en 1709 et marié en 1731 à Marie-Joséphine Adam; François-Ambroise, né en 1712 et décédé en 1735; Antoine, né en 1713 et décédé en 1727; Gervais, né en 1716, marié en 1738 à Catherine Adam et remarié en 1761 à Catherine Auger.

Dernier acte du notaire Trotain

Le 20 avril 1719, le notaire Trotain rédige le testament de Jean Baril, mais l'ancêtre vivra encore presque cinq ans. C'est le 9 février 1724 qu'on inhumera son corps à Batiscan. Jean avait vécu intensément au moins trois quarts de siècle. Sa veuve, alors âgée d'une cinquantaine d'années, vivra jusqu'en 1748. Le 2 août, cette année-là,

ses restes mortels seront mis en terre à Saint-Pierre-les-Becquets. Catherine avait traversé le fleuve pour aller vivre chez son fils Alexis. Fait digne de mention, c'est pour elle que, le 18 octobre 1733, le tabellion François Trotain, qui avait connu une longue carrière à Batiscau, avait rédigé le dernier acte de son important greffe (10).

Où sont les Baril?

La Mauricie, berceau des Baril, compte environ 225 familles portant ce nom, dont plus de la moitié vivent à Trois-Rivières et dans les villes avoisinantes, notamment au Cap-de-la-Madeleine et dans l'agglomération de Bécancour. Les Baril sont assez nombreux également à Shawinigan, Louiseville, Saint-Pierre-les-Becquets et Sainte-Thècle. Dans la région montréalaise et dans celle de la vieille capitale, on dénombre aussi plusieurs centaines de familles Baril. On retrace quelques-unes de ces familles dans des villes aussi éloignées qu'Edmonton, Vancouver, Winnipeg, Régina, Toronto, Halifax, Moncton et Ottawa.

Vie agitée des seigneurs Duchesny

Des descendants de Jean Baril dit Duchesny, deuxième fils de l'ancêtre, ont été seigneurs de Maskinongé. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils ont connu une existence plutôt agitée. Cette histoire commence avec Jean-François, fils de Jean II et de Judith Blanchet.

Le 9 juillet 1733, Jean-François Duchesny épouse, à Maskinongé, Geneviève Sicard de Carufel, fille du seigneur de la place. Six ans plus tard, il lui arrive une grande malchance: il est accusé d'avoir assassiné un matelot nommé Guillebert. Il est acquitté, mais sa réputation en restera entachée.

Petit à petit, Duchesny, bien appuyé par sa femme, acquiert une grande partie de tout le domaine de Maskinongé. Après sa mort, ses terres passent à ses enfants, dont Pierre et Louis-André. Ce dernier, qui deviendra le quatrième seigneur de Maskinongé, donne son nom à son fils aîné. Louis-André fils hérite en partie et rachète les droits de ses frères et soeurs pour devenir le cinquième seigneur.

Le 23 février 1805, il épouse Marie-Josephte Missinakoké, une Indienne originaire du lac des Deux-Montagnes, sous menace de mort des parents de la jeune femme. Ce ménage, malgré une existence orageuse, dure une vingtaine d'années au bout desquelles Louis-André n'en peut plus et demande une annulation de mariage à Mgr Turgeon, évêque de Québec. Ce dernier se montre réticent et Louis-André entre dans une grande colère. En 1827, il fait imprimer un pamphlet contre l'évêque, cesse de pratiquer sa religion et va vivre avec une nommée Agathe Fleury.

Cette histoire est racontée par Clément Plante dans son avant-propos au répertoire des «Mariages de la paroisse Saint-Justin», où les événements se sont déroulés. A cause du mauvais exemple qu'il a donné, conclut l'historien, Louis-André Duchesny sera inhumé le 28 avril 1852, à l'âge de 72 ans, dans la partie non bénite du cimetière de Maskinongé. La seigneurie avait été vendue à François Boucher, marchand de cette paroisse, le 28 septembre 1842. Les héritiers de ce dernier tiraient encore des rentes seigneuriales vers la fin des années 1930.

- (1) Les premiers seigneurs et colons de Sainte-Anne-de-la-Pérade, page 45.
- (2) Greffe de Romain Becquet. Transaction entre Nicolas Gastineau du Plessis et Jean Baril; renonciation le même jour.
- (3) Greffe de Jean Cusson.
- (4) Meme greffe.
- (5) Greffe de Michel Roy dit Châtellerault, 5 juin 1682.
- (6) Nos ancêtres au XVIIe siècle, RAPQ 1953-1955, page 484.
- (7) Greffe de Michel Roy dit Châteliereault.
- (8) Greffe de Charles Lesieur de la Pierre.
- (9) Greffe de François Trotain.
- (10) Accord entre Catherine Dessureau, tutrice des enfants mineurs de Jean Baril, et Catherine Guillet, au nom de Marianne Adam, sa fille, veuve d'Ignace Baril, au sujet du préciput de ladite veuve.